

[Commenter](#)

**Bob Thomson** · Carleton MA International Affairs

Mr. Kessary est correct, la justice n'a toujours pas été rendue dans l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic en 1980. Mais un juge canadien a déclaré les preuves contre Hassan Diab comme «très problématiques», «suspectes» et «faible». Amnesty International Canada et d'autres organismes canadiens des droits de l'homme ont déposé des mémoires devant les tribunaux qui remettent en question la fiabilité des éléments de preuve présentés par les autorités françaises. L'analyse graphologique des cinq mots de la fiche d'hôtel a été discréditée plusieurs fois dans les tribunaux canadiens par des experts internationaux en écritures. L'Ordre Uni du Peuple Juif - Toronto et l'Union Syndicale Solidaires française ont écrit des lettres de soutien à Mr. Diab. Les autorités françaises ont admis que Mr. Diab n'a pas été inculpé, comme l'exige la loi canadienne sur l'extradition, et ne veulent le voir que pour l'interroger, ce qu'ils pourraient facilement faire au Canada avec la coopération de Mr. Diab. Mr. Diab aussi veut que la justice soit rendue pour les victimes de l'attentat de la rue Copernic, mais il n'était pas en France en octobre 1980 et déclare: «Je ne suis pas antisémite. J'ai toujours été opposé au fanatisme et à la violence.» Vos lecteurs peuvent obtenir une version plus complète de cette histoire d'injustice et d'erreur d'identité à:  
<http://www.justiceforhassandiab.org/> .

Bob Thomson

Membre du Comité Justice pour Hassan Diab

Email: [bthomson@web.ca](mailto:bthomson@web.ca)

[Répondre](#) · [J'aime](#) · 21 octobre, 11:24

